



Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans G0A 3P0

Courriel : info@munstefamille.org

téléphone : (418) 829-3572

télécopieur : (418) 829-2513

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

21 avril 2020

Afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus) et d'offrir un répit à ses citoyens ainsi qu'à ses commerçants, la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté des mesures concernant la taxation municipale.

À cet effet, la Municipalité annonce que la pénalité est réduite à 0 % pour les paiements des taxes, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020. De plus, nous annonçons le report des échéances de paiement des taxes municipales, de la manière suivante :

- Paiement du 1^{er} mai 2020 : reporté au 1^{er} juin 2020
- Paiement du 15 juillet 2020 : reporté au 17 août 2020
- Paiement du 15 septembre 2020 : reporté au 15 octobre 2020

Les procédures de paiement suivantes s'appliquent :

- Pour les citoyens ayant envoyé des chèques postdatés, la Municipalité encaissera les chèques automatiquement aux dates reportées ci-haut mentionnées.
- Pour ceux ayant programmé le paiement des taxes par système bancaire, il est important de contacter votre institution afin de modifier les dates programmées à l'avance puisque la Municipalité ne dispose d'aucun moyen pour le faire.
- Il est également possible d'effectuer vos paiements aux dates initialement prévues. Si le chèque est en notre possession il vous suffit de nous contacter.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 418-829-3572 ou par courriel au info@munstefamille.org

Nous vous remercions de votre collaboration

Jean-Pierre Turcotte, maire

Les membres du conseil municipal

